|  |
| --- |
| EXAE_signatureEXAE_logo |
| Politique du bénévolat |
| Ex aequo 2015 |
|  |
|  |
|  |

****

**Table des matières**

Introduction 1

Définition du bénévole 1

Principe directeurs du bénévolat 1

Choix des bénévoles 2

Révocation ou fin de mandat 2

Mécanismes de dépôt des plaintes 2

Conclusion 2

**Introduction**

Pour réaliser sa mission, Ex aequo a besoin du soutien de ses bénévoles. Le bénévolat chez Ex aequo se traduit par la participation à la réalisation d’activités de financement ou par un soutien très ponctuel.

Le but de la présente politique est de définir les engagements d’Ex aequo envers ses bénévoles et les attentes d’Ex æquo à l’égard de ceux-ci.

Définition du bénévole

C’est une personne qui s’engage librement et volontairement en dehors de son temps professionnel et familial pour mener une action non rémunérée avec pour cible le besoin d’autrui.

Les valeurs du bénévolat :

Le bénévolat est essentiel à toute société juste et démocratique. Il participe à la réalisation d’activités visant à répondre aux besoins de la collectivité.

Le bénévolat est profitable et il est fondé sur des relations de réciprocité, car le bénévolat permet à Ex aequo d’atteindre ses objectifs, et en contrepartie, Ex aequo offre aux bénévoles l’occasion de s’engager dans une démarche de participation citoyenne et de prendre à part à la construction d’une société inclusive, et ce, en fonction de leurs capacités et leurs champs d’intérêts propres.

Principes directeurs du bénévolat

Ex aequo reconnait que les bénévoles constituent une ressource humaine essentielle et s’engage à prendre des mesures pour les soutenir dans la réalisation de leurs mandats.

* Les pratiques de l'organisme assurent la participation efficace des bénévoles;
* L'organisme s'engage à offrir un soutien aux bénévoles, et ce, dans un milieu sécuritaire.

Lorsque l’activité se déroule sur l’heure du repas, Ex aequo en assume les coûts, soit 15 $ pour le dîner et 20 $ pour le souper, sous présentation de facture.

Les bénévoles prennent des engagements envers l’organisme.

* Les bénévoles se montrent respectueux envers les membres, les participants, les militants et les employés d’Ex aequo;
* Les bénévoles font preuve de probité, d’un sens des responsabilités et d’intégrité dans l’exercice de leurs tâches ou de leurs mandats.

Choix des bénévoles

Ces critères permettent à Ex aequo de désigner ses bénévoles de manière éclairée. Les bénévoles doivent répondre aux exigences suivantes :

* Soutenir la mission d’Ex aequo;
* Respecter les pratiques et le mode de fonctionnement démocratique et consultatif d’Ex aequo;
* Respecter les orientations et les positions développées au sein d’Ex aequo.

Révocation ou fin de mandat

Pour des raisons stratégiques, le mandat d’un bénévole peut prendre fin si Ex aequo juge opportun de se retirer d’un dossier.

Après évaluation, Ex aequo peut retirer le mandat du bénévole s’il constate un conflit d’intérêt, une perte d’éligibilité ou une incapacité à respecter ses engagements ou pour non-respect de la politique du bénévolat ou tout simplement parce que sa contribution n’est plus nécessaire.

Mécanismes de dépôt des plaintes

Advenant qu’un bénévole n’est pas d’accord avec une décision prise par le responsable du dossier, le bénévole est invité dans un premier temps à en discuter avec le responsable du dossier. Si le désaccord persiste, le bénévole pourra alors faire valoir son point de vue auprès de la direction générale. En dernier recours, il pourra exposer la situation auprès du conseil d’administration.

Conclusion

Cette politique du bénévolat se veut un outil permettant de soutenir les personnes désireuses de s’investir chez Ex aequo. L’apport de ces derniers favorisera non seulement la réalisation de la mission d’Ex aequo, mais également l’édification d’une société inclusive.